Greffe
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté DIRAMODE
RUE DU DUREMONT
ZONE INDUSTRIELLE
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Dépôt effectué par :

Sté DIRAMODE
RUE DU DUREMONT
ZONE INDUSTRIELLE
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 301 571 931 <3853/1974B20085>

Pièces déposées le 03/12/2004 Numéro : 2405792

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29/11/2004
- Changement de Directeur général
CHANGEMENT DE PRESIDENT DU CA

Le Greffier associé, J. SOINNE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSOUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

DIRAMODE
Société Anonyme au capital de 752.371,50 Euros
Siège social : ZI, rue du Duremont (59960) NEUVILLE EN FERRAIN
RCS Roubaix-Tourcoing B 301 571 931

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2004

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

EXTRAIT

Le 29 novembre 2004, à 8 heures 10

Les Administrateurs de la Société se sont réunis en Conseil d'Administration, 12, rue Harrald Stammbach à WASQUEHAL (59290) sur la convocation de leur Président effectuée en application des dispositions de l'article 18 paragraphe 3 des statuts.

Sont présents :

- Monsieur Georges DZUIDZIA, Président et Directeur Général

- Madame Stéphanie LEROY, Administrateur

- Monsieur Antoine MAYAUD, Administrateur

- Monsieur Olivier MULLIEZ, Administrateur

- Monsieur Stéphane MULLIEZ, Administrateur

Assistent également à la réunion : Madame Anne FASCELLA et Messieurs Guy BOUQUET, Nabil DENFER et Fabrice DEKYNDT, Délégués du Comité d'Entreprise ainsi que Monsieur Jean-Michel LAURENT.

La réunion est présidée par Monsieur Georges DZUIDZIA.

Monsieur Jean-Michel LAURENT est désigné comme Secrétaire.

Le Président constate que tous les Administrateurs étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Il déclare en conséquence la séance ouverte.

Puis il propose au Conseil de passer au premier point à l'ordre du jour de la réunion.

.....

Il est alors procéder au vote dont il résulte que, étant précisé que Monsieur Georges DZUIDZIA s'est abstenu, le Conseil décide de nommer Monsieur Antoine MAYAUD en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Georges DZUIDZIA.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Antoine MAYAUD représentera celui-ci. Il organisera et dirigera ses travaux dont il rendra compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera particulièrement que les Administrateurs seront en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration décide également de nommer Monsieur Antoine MAYAUD en qualité de Directeur Général de la Société pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Georges DZUIDZIA.

En vertu de son mandat de Directeur Général, Monsieur Antoine MAYAUD, assurera sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci dans ses rapports avec les tiers. Il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, et notamment pour ester en justice, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il pourra déléguer partie de ses pouvoirs qu'il jugera nécessaire.

Monsieur Georges DZUIDZIA déclare alors qu'en conséquence de ces décisions il remet sa démission d'Administrateur de la Société.

.....

De tout ce que dessus délibéré à l'unanimité il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

CERTIFIÉ CONFORME